

## ANALYSE DES POLITIQUES ET DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LES PAYS DE L'ALLIANCE DU PACIFIQUE

Développement durable et compétences pour l'emploi dans le secteur extractif de l'Alliance du Pacifique





## PROGRAMME EPE DANS L'ALLIANCE DU PACIFIQUE

**Le programme Éducation pour l'emploi dans l'Alliance du Pacifique** est financé par le gouvernement du Canada (Affaires mondiales Canada) avec une contribution de 16 millions de dollars canadiens. Exécuté par Collèges et instituts Canada (CICan), l'association canadienne des instituts technologiques, le programme a une portée régionale et s'échelonne sur sept ans (2016-2023).

[collegesinstitutes.ca/pacific](https://collegesinstitutes.ca/pacific)

@CICan\_EPE\_AP

Le rapport sur l'analyse des politiques et des bonnes pratiques en matière de durabilité environnementale dans les pays de l'Alliance du Pacifique a été rédigé par Moisés Hernández, consultant en systématisation participative, et Israel Ávila, consultant régional en environnement, en collaboration avec l'équipe de CICan du programme Éducation pour l'emploi dans l'Alliance du Pacifique.

# Résumé

Ce document présente l'expérience vécue par les quatre pays de l'Alliance du Pacifique dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de 22 politiques et bonnes pratiques environnementales. La systématisation a été réalisée en deux phases (documentaire et participative) qui ont été identifiées conjointement par les représentants des pays consultés de façon à faciliter le partage. Ceci a permis renforcer le dialogue régional entre les autorités, les experts et les bénéficiaires, ainsi que la diffusion des avancées sur la question environnementale.



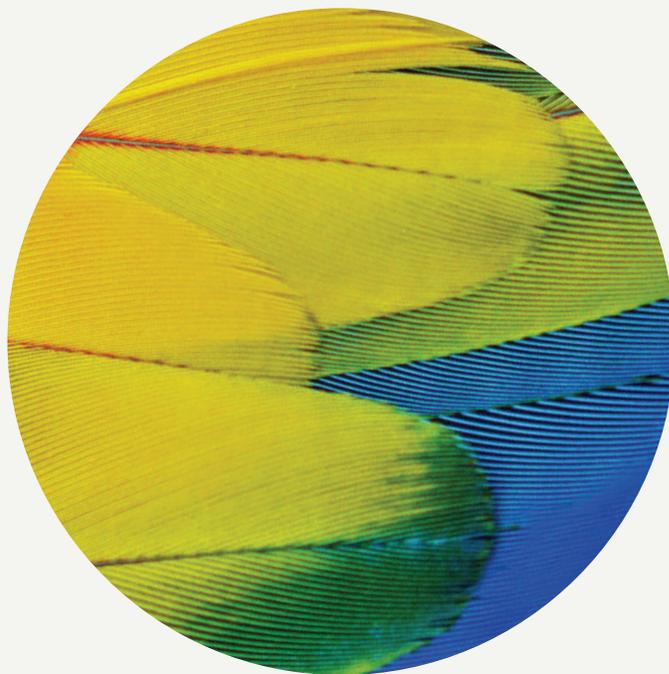
Le processus d'analyse des politiques présenté dans ce document découle des deux phases de systématisation susmentionnées qui s'intègrent aux chapitres suivants :

1. **Contexte** : dresse un panorama international des efforts de protection de l'environnement et met en évidence la cohérence des objectifs du Programme ÉPE-AP, ainsi que le contenu de ce travail, avec les efforts internationaux et régionaux qui existent en faveur de l'environnement dans le secteur extractif.
2. **Systematisation documentaire** : présente le résultat d'une enquête documentaire, qui regroupe 22 fiches consignant des informations systématisées sur les politiques et les bonnes pratiques des pays de l'Alliance du Pacifique en matière de durabilité environnementale dans le secteur extractif.
3. **Systematisation participative** : aborde les expériences, les témoignages et les perceptions recueillis dans les questionnaires en ligne et les entretiens virtuels réalisés auprès des acteurs impliqués dans le processus de conception, la mise en œuvre et les résultats de ces politiques et bonnes pratiques.
4. **Recommandations** : elles s'adressent aux pays pour faciliter la mise en œuvre des politiques. Elles découlent des deux phases de systématisation et se basent sur l'analyse et les commentaires des participants au processus, qui proviennent du Chili, de la Colombie, du Mexique et le Pérou.
5. **Conclusions** : les principaux résultats de tous les travaux réalisés apparaissent ici, afin que ce rapport devienne un outil de partage des expériences et de reconnaissance des avancées dans les politiques de durabilité environnementale des membres de l'Alliance du Pacifique, en plus de dynamiser la coopération entre les autorités et les experts de la région.

Analyse des politiques et des bonnes pratiques  
en matière de durabilité environnementale

Dans les pays de l'Alliance du Pacifique

# 1. Contexte



En 1987, les Nations Unies ont défini la durabilité comme « la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ». Actuellement, l'Agenda 2030 et ses [objectifs de développement durable](#) (ODD) dressent le schéma des efforts internationaux pour améliorer la vie de la population du monde entier.

Les Nations Unies établissent un [Programme](#) qui énonce 17 objectifs et 169 cibles de nature intégrée et indivisible qui couvrent les sphères économique, sociale et environnementale. Bien qu'il figure aussi partiellement dans d'autres ODD, le thème de l'environnement se reflète de manière pertinente dans cinq des 17 objectifs. L'[objectif 6](#), qui traite d'eau propre et d'assainissement, a pour but de garantir un accès universel et équitable à l'eau potable à un prix abordable pour tous d'ici 2030. L'[objectif 12](#) Établir des modes de consommation et de production durables vise à parvenir à une gestion durable et à une utilisation efficace des ressources naturelles d'ici 2030. L'[objectif 13 : Lutte contre les changements climatiques](#) invoque l'intégration des mesures visant à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques dans les programmes de développement nationaux. L'[objectif 14 : Vie aquatique](#) et l'[objectif 15 : Vie terrestre](#) déclarent également l'importance d'adopter des pratiques plus durables dans l'utilisation des ressources naturelles de la planète; en plus de mettre fin à la pauvreté.

En 2021, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a publié un rapport intitulé [Faire la paix avec la nature](#). Celui-ci met en lumière le besoin criant de transformer la relation des êtres humains avec la nature et de s'attaquer ensemble aux crises du climat, de la biodiversité et de la pollution pour assurer un avenir durable.

Bien qu'il existe un grand nombre de traités multilatéraux en matière d'environnement qui s'inscrivent dans le cadre d'action des Nations Unies, l'inclusion de l'environnement dans les efforts régionaux est essentielle, comme c'est le cas dans l'Alliance du Pacifique avec son initiative d'intégration créée le 28 avril 2011 qui réunit le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou.

Pour cette raison, le programme ÉPE-AP entend contribuer au renforcement des politiques nationales, qui ont été présentées lors du quatrième forum environnemental par les pays qui composent l'Alliance du Pacifique, pour parvenir à une plus grande sensibilisation, favoriser le dialogue et l'échange d'idées sur la question environnementale dans le secteur extractif et diriger les processus de travail de manière conjointe avec les acteurs nationaux, les fonctionnaires, la société civile et le secteur privé qui démontrent un intérêt dans leur pays. L'objectif a été atteint grâce à une méthodologie de travail efficace, comme les réunions virtuelles avec différents acteurs impliqués dans la question environnementale, le processus de systématisation des politiques présentées lors du dernier forum et pertinentes pour chaque pays, en plus des ateliers de formation pour les fonctionnaires qui ont été réalisés dans chaque pays.

Un ensemble d'orientations stratégiques a été établi dans le cadre du programme, notamment la tenue de forums thématiques dans les domaines suivants : équité des genres, communautés autochtones, éducation, formation technique professionnelle et environnement.

En ce qui a trait à l'environnement, afin de faire avancer les objectifs d'intégration des questions environnementales dans le Programme ÉPE-AP et obtenir des résultats immédiats formulés selon une méthodologie de gestion axée sur les résultats (GPR), le quatrième forum thématique intitulé « Forum intersectoriel de durabilité environnementale dans le secteur extractif : Bonnes pratiques et politiques de l'Alliance du Pacifique et du Canada » s'est déroulé le 28 octobre et les 4, 11 et 18 novembre 2021.

Le principal résultat de l'événement a été l'identification de 17 bonnes pratiques (BP) et politiques publiques (PP) environnementales dans le secteur extractif qui ont été partagées entre les pays lors de l'événement et plus tard par la publication d'un [rapport](#).

Certaines PP et BP apparaissent en détail dans ce rapport et peuvent servir de référence régionale de consultation pour les décideurs, le secteur industriel, la société civile universitaire, entre autres.

Pour cela, il a fallu déterminer la validité et la conformité des bonnes pratiques et politiques existantes, mais aussi celles identifiées lors du forum, par rapport à la situation actuelle de chaque pays, puis reconnaître si ces pays mettent déjà de l'avant certaines actions associées aux BP et PP.

Par la suite, le processus de systématisation de l'information s'est déroulé en deux phases : documentaire et participative. Dans la première phase, une revue bibliographique a été réalisée en se référant aux programmes, plans d'action et lois relatifs aux politiques et bonnes pratiques identifiées lors du quatrième forum thématique du programme ÉPE-AP sur la durabilité environnementale, dont le résumé figure au rapport suivant : « [Forum intersectoriel de durabilité environnementale dans le secteur extractif : Bonnes pratiques et politiques de l'Alliance du Pacifique et du Canada](#) ». Les informations recueillies ont été intégrées dans des documents sous forme de fiches. Cette phase a été développée en collaboration avec des experts, des responsables de la mise en œuvre et des bénéficiaires/utilisateurs par pays.

Au cours de la phase participative, la validation des informations contenues dans les fiches a été effectuée. De plus, des informations sur l'état d'avancement, les modifications, les améliorations et les résultats des PP et BP révisées ont été collectées. Le produit final de ce processus est la création de ce rapport qui sera partagé avec les pays, renforçant par le fait même le dialogue régional par la diffusion de l'expérience et des résultats de la mise en œuvre de chaque politique, programme ou bonne pratique ayant fait l'objet d'une révision, afin d'intégrer les pratiques de durabilité environnementale et le renforcement de cet enjeu dans chaque pays.

Analyse des politiques et des bonnes pratiques  
en matière de durabilité environnementale

Dans les pays de l'Alliance du Pacifique

## 2. Systématisation documentaire



Le cadre logique du programme ÉPE-AP définit comme l'un de ses résultats immédiats le renforcement des capacités des acteurs et fonctionnaires publics des pays de l'Alliance du Pacifique dans l'élaboration et l'exécution des politiques et bonnes pratiques du secteur extractif, dans lequel le processus de systématisation joue un rôle important.

En deuxième lieu et comme résultat intermédiaire, il vise à accroître à long terme le dialogue entre les divers pays de l'Alliance du Pacifique, avec l'appui du Canada, sur les politiques, les lignes directrices et les pratiques durables de façon à contribuer à la formation des hommes et des femmes œuvrant dans des domaines stratégiques sur la question d'égalité dans les conditions de formation et d'emploi.

Pour cela, une stratégie de durabilité environnementale a été élaborée. Celle-ci répond aux résultats attendus et aux indicateurs figurant au Tableau de mesure de la performance du Programme par l'identification des actions réalisées par les pays en matière de durabilité environnementale dans le secteur extractif.

La stratégie de durabilité environnementale du programme consistait à consulter des experts, des bénéficiaires/utilisateurs et des responsables de la mise en œuvre qui fournissent des informations sur les politiques, les programmes ou les bonnes pratiques de chaque pays en lien avec cette question et qui peuvent faire l'objet d'une systématisation et être partagés entre les pays. Ces consultations ont été réalisées auprès du personnel des ministères/secrétariats concernés par le sujet, des personnes du secteur privé, des experts en environnement, des universitaires, et autres. Les liens vers les acteurs participants sont accessibles dans la section remerciements.

Dans le cadre du processus de systématisation de la phase documentaire, des consultations bibliographiques exhaustives ont été créées. Dix-sept fiches correspondant aux politiques identifiées lors du quatrième forum ont été intégrées. Elles contiennent des questions ou des demandes d'informations clés qui ont permis de bien comprendre la politique ou la bonne pratique révisée. Par la suite, les fiches ont été envoyées aux personnes consultées dans chaque pays comme proposition de révision et d'enrichissement. Cela a permis de présenter toute autre politique d'intérêt ou pertinente pour chaque pays. Au cours de ce processus, cinq politiques supplémentaires ont été proposées (une du Chili, deux de la Colombie, deux du Mexique, aucune nouvelle PP ou BP n'a été proposée par le Pérou) en fonction des suggestions offertes par les experts et responsables de la mise en œuvre consultés. Il en découla donc la systématisation de 22 politiques.

La démarche prévoyait un échange entre CICan et les personnes consultées. À l'issue de cet exercice, les politiques et bonnes pratiques ont été sélectionnées, et la révision du sommaire systématisé dans les fiches a été complétée. La fiche définie se divise en blocs d'informations liés au domaine et au secteur, au nom de la politique, à sa date de promulgation, à l'instance responsable et à l'objectif. Les blocs suivants identifient les stratégies, les actions et les résultats, ainsi que les bénéficiaires, les mesures de durabilité, les avantages identifiés de la mise en œuvre et les recommandations tirées de l'expérience, entre autres.

Un exemple de fiche utilisée se trouve ci-dessous.

**OUTIL N° 1 : Fiche de systématisation des politiques/bonnes pratiques (pays, numéro et nom)**

SECTION 1

<b>Administré par</b>	
<b>Informateur principal</b>	
<b>Date :</b>	

SECTION 2<sup>1</sup>

<b>1.1 Identification des politiques et bonnes pratiques</b>	
Pays :	
Domaine du secteur public :	
Nom du document :	
Type de document :	
Date de promulgation de la politique ou d'approbation de la bonne pratique :	
Instance responsable de la politique ou bonne pratique :	
Objectif de la politique ou de la bonne pratique identifiée :	
Stratégie de réalisation :	
Actions et résultats principaux :	
Dans quelle zone géographique la politique/bonne pratique s'applique-t-elle?	
Qui sont les bénéficiaires ou le groupe cible de la politique/bonne pratique?	
Les bénéficiaires ou le groupe cible ont-ils participé à la conception de la politique ou à la systématisation de la bonne pratique? De quelle manière?	
Quelles mesures de durabilité ont été prises et quelles ressources assurent sa pérennité?	

<sup>1</sup> Le contenu figurant au tableau est majoritairement textuel, il provient des documents envoyés par les pays. Or, certaines informations jugées non pertinentes pour l'objectif de la fiche ont été retirées.

### 1.1 Identification des politiques et bonnes pratiques

La mise en œuvre s'accompagne-t-elle de rapports de systématisation ou d'évaluations des résultats? Veuillez joindre les documents.	
Dressez la liste des recommandations pour l'application de la politique/bonne pratique.	
Avantages identifiés	
Dressez la liste des recommandations pour la gestion des risques dans l'application de la politique/bonne pratique.	
Veuillez mettre ici le lien pour accéder au document officiel (le cas échéant) :	

Le tableau suivant résume le profil des bonnes pratiques et politiques systématisées dans les fiches des quatre pays. Il est important de souligner la variété des secteurs qui participent, de manière partielle surtout, à la durabilité environnementale dans le secteur extractif.

**Tableau 1. Bonnes pratiques et politiques par secteur et par pays.**

Secteur/pays	Chili	Colombie	Mexique	Pérou	Alliance du Pacifique
Eau	1	0	1	0	2
Politiques et stratégies environnementales et climatiques	2	2	3	3	10
Efficacité énergétique	1	1	0	0	2
Politiques et règlements miniers	2	1	0	0	3
Gestion durable des plastiques et des déchets	0	1	0	2	3
Formation et recherche axées sur l'environnement	0	0	1	1	2
Total, par pays	6	5	5	6	22

Toutes les fiches sont accessibles dans les liens suivants, afin qu'elles puissent être consultées par les personnes qui souhaitent obtenir plus de détails sur les informations présentées dans ce rapport. [Chili](#), [Colombie](#), [Mexique](#), [Pérou](#).

Analyse des politiques et des bonnes pratiques  
en matière de durabilité environnementale

Dans les pays de l'Alliance du Pacifique

## 3. Systématisation participative



Pour l'examen et l'analyse de la conception et de la mise en œuvre des bonnes pratiques et politiques présentées dans la phase documentaire, il était nécessaire d'explorer la dynamique des processus récents dans lesquels divers acteurs gouvernementaux, experts et bénéficiaires ont été impliqués.

De cette manière, la phase participative a servi à recueillir les perceptions et expériences, ainsi qu'à enquêter sur les difficultés et les facteurs positifs qui garantissaient l'élaboration adéquate de stratégies publiques qui favorisent la durabilité environnementale. Ensuite, des recommandations applicables aux étapes de conception et de mise en œuvre de ce type de politique ont pu être formulées.

Dans le cadre de ce processus, la première proposition a été d'envoyer les fiches recueillies aux spécialistes, responsables de la mise en œuvre et utilisateurs qui ont participé au quatrième forum thématique sur la durabilité environnementale du Programme et qui disposaient de temps pour répondre au questionnaire et participer aux entretiens, s'ils en ressentaient le besoin.

Dix-sept fiches ont été envoyées, puis soumises à un processus de rétroaction qui a abouti à l'intégration de cinq politiques et bonnes pratiques supplémentaires, pour un total de 22.

Par la suite, les questionnaires en ligne ont été envoyés aux participants de la phase documentaire, ainsi qu'aux contacts référés par ces derniers et ceux apparaissant dans la base de données des participants au forum qui répondaient aux profils recherchés. Trois questionnaires ont été élaborés au total avec les profils suivants :

- 1) **Concepteur ou responsable de la mise en œuvre** : le questionnaire s'adressait principalement aux fonctionnaires publics dont la connaissance des processus, des étapes de conception et d'élaboration des politiques ou programmes, ainsi que des défis existants, en fait des spécialistes de la durabilité environnementale du ministère ou de l'établissement public auquel ils sont rattachés.
- 2) **Expert/spécialiste** : le questionnaire s'adresse aux personnes qui se consacrent à l'étude, l'analyse et la réflexion sur la durabilité environnementale dans le cadre de leur travail quotidien.
- 3) **Bénéficiaire** : le questionnaire est présenté à un groupe de personnes qui expérimentent les résultats d'une politique ou d'une bonne pratique, leur permettant d'évaluer son succès ou son échec.

Quinze questionnaires en ligne ont été remplis et onze entretiens ont été menés au cours du mois d'août 2022 avec les personnes qui ont répondu au questionnaire en ligne et exprimé leur intérêt et leur disponibilité pour apporter plus d'informations et fournir plus de détails sur leurs connaissances. Les personnes interrogées étaient originaires des quatre pays.

Les entretiens ont été réalisés virtuellement, avec la présence du consultant régional en environnement, Israel Ávila, et d'un consultant externe en environnement pour la systématisation participative, Moisés Hernández.

Les personnes interrogées, selon l'étendue de leurs compétences dans leur milieu de travail respectif, ont agrémenté leurs réponses écrites par des expériences, des exemples

pratiques, des défis, des évaluations de la politique ou du programme qu'elles mettent en œuvre et des résultats obtenus, le tout de manière détaillée. Cette contribution a permis d'enrichir le dialogue, d'identifier des éléments clés pour formuler des recommandations et de connaître les obstacles et les limites de leur travail en matière de durabilité environnementale.

La phase de systématisation participative, qui comprend des questionnaires et des entretiens en ligne, a inclus la participation de cinq concepteurs/responsables de la mise en œuvre, quatre experts/spécialistes et deux bénéficiaires, qui ont abordé les bonnes pratiques et politiques dans leur domaine d'expertise.

**Tableau 2. Bonnes pratiques et politiques environnementales identifiées lors du quatrième forum et systématisées.**

Pays	Thème	Bonne pratique ou politique
Chili	Eau	Scénarios de l'eau 2030
	Politiques et stratégies environnementales et climatiques	Stratégie climatique à long terme
		Plan d'action national contre les changements climatiques 2017-2022
	Efficacité énergétique	Plan national d'efficacité énergétique 2022-2026
	Politiques et règlements miniers	Politique minière nationale 2050 <sup>1</sup>
Règlement de sécurité minière *		
Colombie	Politiques et stratégies environnementales et climatiques	Plan intégral de gestion des changements climatiques dans le secteur des mines et de l'énergie*
		Stratégie climatique colombienne à long terme*
	Efficacité énergétique	Plan d'action indicatif pour le développement du programme d'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie
	Politiques et règlements miniers	Lignes directrices sur l'égalité des sexes dans le secteur des mines et de l'énergie
	Gestion durable des plastiques et des déchets	Plan national pour la gestion durable des plastiques à usage unique
Mexique	Eau	NOM-141-SEMARNAT-2003 (barrages de résidus) *
	Politiques et stratégies environnementales et climatiques	NMX-AA-162-SCFI-2012 (audit environnemental)
		Programme de l'Institut national d'écologie et de changements climatiques 2020-2024
		Programme sectoriel de l'environnement et des ressources naturelles 2020-2024
Formation et recherche axées sur l'environnement	Universités technologiques et polytechniques bilingues, internationales et durables *	
Pérou	Politiques et stratégies environnementales et climatiques	Loi sur les changements climatiques et ses règlements
		Politique environnementale nationale à l'horizon 2030
		Plan national d'adaptation aux changements

Pays	Thème	Bonne pratique ou politique
		climatiques
	Gestion durable des plastiques et des déchets	Loi réglementant le plastique à usage unique et les contenants ou les emballages jetables Plan national de gestion intégrale des déchets
	Formation et recherche axées sur l'environnement	Observatoire national de la recherche environnementale

\* Cette politique ou bonne pratique a été introduite au cours du processus de systématisation documentaire mené avec les pays de l'Alliance du Pacifique.

La plupart des responsables de la mise en œuvre, concepteurs ou experts qui ont participé au processus de systématisation participative sont des fonctionnaires de carrière, des experts ministériels et d'initiatives privées, dont certains ont introduit et dirigé des politiques depuis leur création.

Certaines personnes appartiennent également à des institutions partenaires qui ont activement participé à la conception ou à la mise en œuvre de politiques ou de bonnes pratiques. Le fait de recueillir les contributions associées à leur rôle et leur expérience a enrichi le dialogue et l'identification des éléments initiaux de la politique qui facilitent ou entravent son développement. Cela a permis d'obtenir des recommandations sur la gestion publique en fonction de leur expérience, ce qui s'est reflété dans les fiches de systématisation.

### 3.1 Contexte général

Les politiques, lois, programmes ou plans des pays membres de l'Alliance du Pacifique présentés dans ce document découlent du quatrième forum. Les participants à cette phase de systématisation ont souligné les contributions spécifiques qu'apportent les politiques identifiées ainsi que leur impact.

Les domaines de compétence gouvernementale sont :

- 1) Les ministères de l'Environnement et leurs agences spécialisées, en vertu de leurs attributions en matière de réglementation, de protection et de surveillance de l'environnement et des ressources naturelles.
- 2) Les ministères des Mines, de l'Énergie et de l'Économie qui se concentrent sur les activités du secteur extractif et la relation avec les entreprises.
- 3) Dans le cas spécifique du Mexique, le secteur de l'éducation a également participé par le biais des Universités technologiques et polytechniques bilingues, internationales et durables (modèle BIS).

### 3.3 Relation avec les acteurs non étatiques

La conception et la mise en œuvre de politiques et de bonnes pratiques liées à la durabilité environnementale dans le secteur extractif nécessitent la participation de tous les acteurs, c'est pourquoi les pays membres de l'Alliance du Pacifique ont établi des canaux de communication qui ont permis d'inclure l'analyse et l'opinion des représentants

du secteur privé, de la société civile, des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que du monde universitaire.

L'utilisation croissante des plates-formes virtuelles et des médias électroniques a rendu possible la participation d'acteurs non étatiques situés dans des zones éloignées ou difficiles d'accès, car ils n'ont plus à se rendre physiquement dans les capitales des pays pour faire entendre leur voix lors des réunions avec le Gouvernement.

La participation des acteurs non étatiques est essentielle à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de bonnes pratiques en matière de durabilité environnementale dans le secteur extractif. Pour cette raison, une bonne pratique mise de l'avant dans les pays de l'Alliance du Pacifique consiste à créer et institutionnaliser les tables de dialogue entre les gouvernements et les représentants des autres secteurs, et ce, selon une périodicité établie, ce qui permet d'engager un dialogue permanent et transparent.

En ce sens, le ministère de l'Environnement (MINAM) du Pérou utilise une méthodologie appelée « Dialoguemos » (Dialoguons) qui consiste à former des groupes de travail qui existent sous la protection de la Commission nationale sur les changements climatiques, un espace de gouvernance où différents types d'acteurs participent.

Dans le cas du Chili, il existe des conseils consultatifs établis par la loi. Ils se composent d'un conseil consultatif national, mais aussi de 16 conseils consultatifs régionaux. De plus, la Stratégie minière nationale à l'horizon 2050 mentionne « 128 tables de travail ouvertes, c'est-à-dire 128 initiatives levées à travers le pays qui prendront en charge les défis posés dans les neuf axes transversaux. »

### **3.4 Transparence et reddition de compte**

Les documents officiels qui ont été examinés et qui font partie de l'objet d'étude de ce rapport sont accessibles au grand public, ce qui démontre un engagement solide en faveur de l'accès à l'information et de la transparence par les pays de l'Alliance du Pacifique.

Les évaluations des lois, politiques et programmes, ainsi que les rapports de résultats, sont indispensables à la mise en œuvre et au suivi. Cela se traduit par une opportunité d'amélioration continue pour les gouvernements en plus de rendre visible et de diffuser leurs actions à toute la population.

En général, il existe des évaluations et des rapports des années antérieures relativement aux politiques et bonnes pratiques dont il est question dans la section de la phase participative. Vous trouverez ci-dessous les liens électroniques permettant d'accéder aux textes intégraux et aux documents contenant des informations plus à jour :

### 3.4.1 Chili

Scénarios de l'eau 2030 :

<https://escenarioshidricos.cl/wp-content/uploads/2020/06/portafolio.pdf>

Transition hydrique. L'avenir de l'eau au Chili :

<https://escenarioshidricos.cl/wp-content/uploads/2020/06/resumen-baja-1-1-1.pdf>

Stratégie climatique à long terme :

<https://cambioclimatico.mma.gob.cl/estrategia-climatica-de-largo-plazo-2050/descripcion-del-instrumento/>

Plan d'action national contre les changements climatiques 2017-2022 :

[https://mma.gob.cl/wp-content/uploads/2017/07/plan\\_nacional\\_climatico\\_2017\\_2.pdf](https://mma.gob.cl/wp-content/uploads/2017/07/plan_nacional_climatico_2017_2.pdf)

Décret suprême n° 4 (approbation du Plan national d'efficacité énergétique) :

[https://energia.gob.cl/sites/default/files/decreto\\_afecto\\_n\\_04\\_2022.pdf](https://energia.gob.cl/sites/default/files/decreto_afecto_n_04_2022.pdf)

Plan national d'efficacité énergétique 2022-2026 :

[https://energia.gob.cl/sites/default/files/documentos/plan\\_nacional\\_de\\_eficiencia\\_energetica\\_2022-2026.pdf](https://energia.gob.cl/sites/default/files/documentos/plan_nacional_de_eficiencia_energetica_2022-2026.pdf)

Accidents miniers :

<https://www.sernageomin.cl/accidentabilidad-minera/>

Décret 132 (approbation du Règlement sur la sécurité minière) :

<https://www.bcn.cl/leychile/navegar?idNorma=221064>

Bilan national de la sécurité minière au Chili en 2020 :

<https://www.sernageomin.cl/wp-content/uploads/2021/05/Balance-Nacional-de-Seguridad-Minera-en-Chile-2020.pdf>

Décret suprême n° 2 (approbation de la Politique minière nationale 2050) :

<http://www.politicanacionalminera.cl/wp-content/uploads/2022/03/DECRETO-SUPREMO-N%C2%B02-PNM-2050.pdf>

Politique minière nationale 2050 :

<https://www.politicanacionalminera.cl/>

### 3.4.2 Colombie

Stratégie climatique à long terme :

[https://unfccc.int/sites/default/files/resource/COL\\_LTS\\_Nov2021.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/COL_LTS_Nov2021.pdf)

Stratégie pour la neutralité carbone de la Colombie :

<https://carbononeutral.minambiente.gov.co/wp-content/uploads/2021/06/FAQ-Estrategia-Pais-Colombia-Carbono-Neutralidad.pdf>

Plan national pour la gestion durable des plastiques à usage unique :

<https://www.minambiente.gov.co/wp-content/uploads/2021/06/plan-nacional-para-la-gestion-sostenible-de-plasticos-un-solo-uso-minambiente.pdf>

Plan intégral de gestion des changements climatiques dans le secteur des mines et de l'énergie (PIGCCme) :

[https://pigccme.minenergia.gov.co/public/uploads/web\\_documentos/61ba091840593.pdf](https://pigccme.minenergia.gov.co/public/uploads/web_documentos/61ba091840593.pdf)

<https://pigccme.minenergia.gov.co/public/web/documentos/3?componente>

[https://pigccme.minenergia.gov.co/public/uploads/web\\_documentos/62ed9ac6df026.pdf](https://pigccme.minenergia.gov.co/public/uploads/web_documentos/62ed9ac6df026.pdf)

### 3.4.3 Mexique

Information sur les universités selon le modèle BIS :

<https://dgutyp.sep.gob.mx/index.php?pagina=InfoUB>

Norme officielle mexicaine NOM-141-SEMARNAT-2003 :

[https://dof.gob.mx/nota\\_detalle.php?codigo=661988&fecha=13/09/2004#gsc.tab=0](https://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=661988&fecha=13/09/2004#gsc.tab=0)

Programme de l'Institut national d'écologie et de changements climatiques 2020-2024 :

[http://diariooficial.gob.mx/nota\\_detalle.php?codigo=5602730&fecha=14/10/2020#gsc.tab=0](http://diariooficial.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5602730&fecha=14/10/2020#gsc.tab=0)

Programme sectoriel de l'environnement et des ressources naturelles 2020-2024 :

<https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/566832/PROMARNAT-2020-2024.pdf>

[https://www.dof.gob.mx/nota\\_detalle.php?codigo=5596232&fecha=07/07/2020#gsc.tab=0](https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5596232&fecha=07/07/2020#gsc.tab=0)

[https://www.dof.gob.mx/nota\\_detalle\\_popup.php?codigo=5567745](https://www.dof.gob.mx/nota_detalle_popup.php?codigo=5567745)

Programme national d'audit environnemental :

<https://www.gob.mx/profepa/acciones-y-programas/resultados-obtenidos>

[https://www.gob.mx/profepa/acciones-y-programas/programa-nacional-de-auditoria-ambiental-56432#:~:text=El%20Programa%20Nacional%20de%20Auditor%C3%ADa%20Ambiental%20\(PNAA\)%20se%20cre%C3%B3%20en,mayor%20riesgo%20en%20el%20pa%C3%A](https://www.gob.mx/profepa/acciones-y-programas/programa-nacional-de-auditoria-ambiental-56432#:~:text=El%20Programa%20Nacional%20de%20Auditor%C3%ADa%20Ambiental%20(PNAA)%20se%20cre%C3%B3%20en,mayor%20riesgo%20en%20el%20pa%C3%A)

[Ds](https://www.gob.mx/profepa/acciones-y-programas/programa-nacional-de-auditoria-ambiental-56432#:~:text=El%20Programa%20Nacional%20de%20Auditor%C3%ADa%20Ambiental%20(PNAA)%20se%20cre%C3%B3%20en,mayor%20riesgo%20en%20el%20pa%C3%A)

### 3.4.4 Pérou

Catalogue des mesures d'adaptation :

<https://www.gob.pe/institucion/minam/informes-publicaciones/462585-catalogo-de-91-medidas-de-adaptacion>

Résolution ministérielle n° 096-2021-MINAM (approbation du PNA du Pérou) :

<https://www.gob.pe/institucion/minam/normas-legales/1955977-096-2021-minam>

Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Pérou :

[http://siar.minam.gob.pe/puno/sites/default/files/archivos/public/docs/documento\\_de\\_trabajo\\_sobre\\_avances\\_del\\_nap\\_gobiernos\\_regionales.pdf](http://siar.minam.gob.pe/puno/sites/default/files/archivos/public/docs/documento_de_trabajo_sobre_avances_del_nap_gobiernos_regionales.pdf)

[https://drive.google.com/file/d/1RBZTDATG\\_A3lwZFGHvB8ER-HqPCQiBbC/view](https://drive.google.com/file/d/1RBZTDATG_A3lwZFGHvB8ER-HqPCQiBbC/view)

Loi n° 30884 – Loi réglementant le plastique à usage unique et les contenants ou les emballages jetables :

<https://sinia.minam.gob.pe/normas/ley-que-regula-plastico-un-solo-uso-recipientes-envases-descartables>

<https://spij.minjus.gob.pe/spij-ext-web/detallenorma/H1242205>

Loi-cadre sur les changements climatiques :

<https://spij.minjus.gob.pe/spij-ext-web/detallenorma/H1204922>

Observatoire national de la recherche environnementale :

<https://investigacion.minam.gob.pe/observatorio/inicio>

Plan national de gestion intégrale des déchets solides 2016-2024 :

<https://sinia.minam.gob.pe/documentos/plan-nacional-gestion-integral-residuos-solidos-2016-2024>

Décret suprême n° 023-2021 (approbation de la Politique environnementale nationale à l'horizon 2030) :

<https://cdn.www.gob.pe/uploads/document/file/2037168/D.S.%20023-2021-MINAM.pdf.pdf>

Politique environnementale nationale à l'horizon 2030

<https://cdn.www.gob.pe/uploads/document/file/2235168/Resumen%20Ejecutivo%20PNA15.09.2021%20VF.pdf.pdf>

<https://cdn.www.gob.pe/uploads/document/file/2037169/POLITICA%20NACIONAL%20DE%20L%20AMBIENTE%20AL%202030.pdf.pdf>

Le cas du modèle éducatif bilingue, international et durable (BIS) des universités technologiques et polytechniques du Mexique mérite une mention spéciale. Selon l'expert du ministère de l'Éducation qui a été consulté, « le programme ÉPE-AP se veut une motivation externe qui a amené l'intégration d'un examen formel en plus des évaluations et des rapports de résultats dans le modèle BIS de façon à mesurer l'impact sur la formation des professionnels à profil environnemental dans ces universités ».

### 3.5 Relations internationales

Les relations internationales sont un facteur qui renforce le degré d'importance de la durabilité environnementale et des lois, programmes et plans que les pays conçoivent et mettent en œuvre, car ceux-ci créent des engagements. En outre, cela a attisé l'intérêt des acteurs non étatiques afin qu'ils contribuent aux initiatives environnementales.

Les pays membres de l'Alliance du Pacifique ont une dimension internationale active et responsable face à l'environnement. Chaque pays possède des engagements découlant d'une appartenance à des organisations internationales et de la signature de traités bilatéraux et multilatéraux.

Voici quelques exemples qui illustrent l'importance de l'agenda international des pays membres de l'Alliance du Pacifique et l'impact positif sur leurs actions nationales :

- Le Groupe technique sur l'environnement et la croissance verte (GTMACV). Ce groupe formel a été créé en 2016 dans le but de « construire un espace de dialogue entre les gouvernements des pays de l'AP et le secteur privé, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme qui fait la promotion de la durabilité et qui guide ses actions vers la croissance verte, en tenant compte des caractéristiques et des réalités propres à chaque pays ».
- En 2021, dans le cadre de la 26<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP 26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le ministère des Mines et de l'Énergie de Colombie a signé des accords  « [...] avec d'importants syndicats dans le secteur de l'électricité, des hydrocarbures, du secteur du gaz et avec notre entreprise la plus importante (Ecopetrol), avec comme objectif d'accélérer l'application du plan sectoriel sur les changements climatiques » (expert/spécialiste, Colombie).
- Le Pérou est le premier pays d'Amérique du Sud à approuver son plan d'adaptation national (PAN).  « [...] Le PAN est le document qui permet la mise en œuvre des mesures d'adaptation que le Pérou s'est engagé à prendre avant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; notre Contribution déterminée au niveau national (CDN) » (conceptrice/responsable de la mise en œuvre, Pérou).
- Parmi les normes de durabilité environnementale mises en œuvre au Mexique, la norme NOM-141 du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (SEMARNAT) se distingue. Celle-ci met particulièrement l'accent sur la protection de l'environnement, tandis que la norme NOM-001 vise à ce que la qualité de l'eau



rejetée respecte les exigences de qualité afin qu'elle puisse être utilisée à d'autres fins. »

« [...] À partir de l'ACEUM, les réglementations sont standardisées ou adaptées à celles en vigueur dans les autres pays. C'est l'avantage des traités internationaux, mais ces normes ont été élaborées conformément à l'environnement mexicain et sont en application » (concepteur/responsable de la mise en œuvre, Mexique).

- Dans le cas de la norme NMX-AA-162-SCFI-2012 « Audit environnemental », il a été souligné que parmi les questions clés dans sa mise en œuvre, il y a



« [...] l'agenda environnemental international du Mexique (ODD, cibles post-2020, Agenda 2030, Protocole de Nagoya, Escazú, Accord de Paris) » (expert/spécialiste, Mexique).



La conception de la Politique minière nationale du Chili à l'horizon 2050 comprenait l'évaluation environnementale stratégique. Il s'agit d'un outil international qui permet d'intégrer les considérations environnementales du développement durable dans le processus de formulation de politiques et de plans de nature normative générale, qui ont un impact sur l'environnement et la durabilité. L'instrument, international et transversal, confère une légitimité, une continuité et un suivi au processus.

### 3.6 Défis institutionnels et environnement comme axe d'action

L'État est le premier responsable pour assurer la protection, la conservation et l'utilisation durable de l'environnement et de ses ressources naturelles, tout en promouvant les avantages de ces mesures auprès du secteur privé et des citoyens.

Les concepteurs et les responsables de la mise en œuvre des lois, politiques, plans et programmes relatifs à la durabilité dans le secteur extractif ont identifié un certain nombre de défis qui ont un impact sur la performance de leur travail et la dynamique de leurs processus internes, dont certains sont détaillés dans cette section.

Le financement est un élément fondamental pour la mise en œuvre de toute politique, et sa disponibilité devrait donc être permanente. Cependant, en raison de toutes les procédures administratives liées à l'allocation des ressources par l'État, dans le cas de la Colombie, le financement doit être mis en œuvre à l'intérieur d'une période limitée.



« Dans le meilleur des cas, nous disposons de six mois. Dans le pire des cas, nous avons investi toutes les ressources importantes d'une année en quatre mois » (expert/spécialiste, Colombie).

Dans le cas du Mexique, le secteur de l'environnement est confronté à une rotation du personnel et, dans certains domaines, à une diminution des effectifs, ce qui affecte ses capacités techniques. D'autre part, la modification du règlement intérieur du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (SEMARNAT) en 2022 a entraîné des changements dans la structure institutionnelle, ce qui implique une modification des fonctions et des compétences de chacun de ses domaines, de sorte que la mise en œuvre de la politique environnementale doit passer par un processus d'adaptation au nouveau règlement.

Compte tenu du type d'activités menées par le secteur extractif, un rapprochement entre le gouvernement et les entreprises est crucial. Les ressources dont disposent les deux acteurs sont limitées, tant sur le plan financier qu'en termes de ressources humaines, mais cette relation doit être renforcée si l'on veut réussir à mettre en œuvre des mesures de durabilité environnementale.

L'approche utilisée par le gouvernement pour promouvoir la durabilité déterminera l'intérêt et le type de réponse du secteur privé. Dans le cas du Mexique, les experts en audit environnemental reconnaissent que les industries doivent élaborer des plans d'action pour moderniser leurs équipements de production et de service et améliorer la maintenance de leurs installations. Le défi consiste à amener les entreprises à considérer ces actions non pas comme une dépense, mais comme un investissement qui apportera plus d'avantages économiques, sociaux et environnementaux.

Le témoignage suivant illustre clairement la perspective générale de l'industrie :

 « [...] lorsque nous avons commencé en 2016, les changements climatiques étaient essentiellement perçus comme une contrainte environnementale [...] et, de toute évidence, pour les entreprises, cela se traduit par davantage d'obligations qui ne leur apportent aucun avantage » (expert/spécialiste, Colombie).

En ce sens, le cas de la Colombie est paradigmatique en raison de la modification apportée au message du gouvernement et à la structure de sa politique.

 « Le plan de lutte contre les changements climatiques, en soi, cherche à renforcer la compétitivité du secteur, en s'attaquant aux menaces des changements climatiques en termes de réduction des émissions ou en fonction des nouvelles menaces que représente le climat changeant » (expert/spécialiste, Colombie).

Ainsi, le Plan intégral de gestion des changements climatiques pour le secteur des mines et de l'énergie ([PIGCCme](#)) était approprié pour le secteur privé à un point tel qu'il existe désormais des plans de lutte contre les changements climatiques au sein des entreprises qui s'alignent sur le PIGCCme. En ce sens :

 « On s'attend à ce que d'ici 2024, toutes les entreprises prennent en compte le PIGCCme dans l'élaboration de leurs plans » (expert/spécialiste, Colombie).

L'un des exemples les plus récents et les plus ambitieux, en raison de l'importance de la composante environnementale, est la politique minière nationale à l'horizon 2050 du Chili, dont l'un des aspects les plus remarquables est le partage des responsabilités entre l'État et l'industrie.

 « La politique a été structurée en quatre piliers, dont l'un porte sur l'environnement et comporte des objectifs ambitieux en matière d'eau, de déchets, de résidus, de changements climatiques et de pollution. Nous [l'État] n'exigeons rien [de l'industrie], nous disons : "nous devons tous contribuer à une exploitation minière plus durable" » (conceptrice/responsable de la mise en œuvre, Chili).

Le ministère des Mines est en train de procéder à des ajustements organisationnels pour mettre la politique en œuvre et permettre le suivi nécessaire.

Les personnes interrogées s'entendent pour dire que : a) la création de stratégies liées à l'institutionnalisation du genre et b) la formation technique permanente sont deux des stratégies les plus importantes pour garantir la continuité et l'amélioration de la politique ou de la bonne pratique. Il convient de mentionner que la plupart des personnes interrogées proviennent du gouvernement et, d'autres, du secteur privé.

L'inclusion de l'environnement comme l'une des principales lignes d'action est un engagement de plus en plus nécessaire et urgent de la part des gouvernements, du secteur privé et de la société civile. Bien que chaque pays ait réalisé des progrès et démontré des points forts en matière d'intégration de bonnes pratiques et de politiques visant à garantir la durabilité du secteur extractif, ils sont également confrontés à plusieurs défis dans le cadre de ce développement et de cette mise en œuvre. Certains des défis reconnus par les participants étaient d'établir des actions concrètes parmi tous les acteurs impliqués, ainsi que de créer cette synergie.

Il faudra relever ces défis pour développer des bonnes pratiques et des politiques qui permettent d'orienter les politiques du pays vers le développement durable et de contribuer aux accords internationaux liés à la lutte contre les effets des changements climatiques, la préservation des écosystèmes, la consommation responsable, pour n'en citer que quelques-uns, en plus d'intégrer l'approche sociale dans chacune des bonnes pratiques et des politiques à mettre en œuvre, puisque l'aspect environnemental est généralement reconnu dans l'application des bonnes pratiques. Or, comme cela a été mentionné dans ce rapport, la question environnementale permet d'adopter une approche transversale face à la durabilité de l'environnement.

# Analyse des politiques et des bonnes pratiques en matière de durabilité environnementale

Dans les pays de l'Alliance du Pacifique

## Recommandations



Ce chapitre résume les recommandations émanant des questionnaires en ligne et des entretiens menés au cours de la phase de systématisation participative. Les informations sont organisées par pays et font référence aux politiques présentées dans le tableau 2.

Comme on peut le constater, certaines politiques ou bonnes pratiques comptent plus de recommandations et d'autres, moins. C'est le reflet du dialogue avec les personnes interrogées, qui ont soulevé plus ou moins d'idées. ***Il ne s'agit aucunement d'une sélection ou d'une imposition de CICan dans le processus d'élaboration de ce document.***

Les recommandations sont organisées par pays et par politique ou programme afin qu'elles soient transmises aux secteurs auxquels elles s'adressent. Ces suggestions peuvent donc être utilisées par les responsables de l'élaboration des politiques publiques comme une contribution parmi d'autres qu'ils considèrent comme appropriée ou pertinente dans l'élaboration des politiques publiques.

#### 4.1 Chili

La coordination au sein des institutions et avec les différents organes étatiques est un élément très important de toute initiative. La participation de tous les acteurs est facilitée lorsqu'il existe une vision commune. La communication doit être claire quant à l'objectif du projet à entreprendre.

La mise en œuvre de bonnes pratiques ou politiques doit tenir compte du budget et des ressources humaines dont dispose le ministère ou l'institution publique responsable. Il convient ensuite de choisir les questions à traiter en priorité et de les faire progresser.

Pour qu'un projet soit couronné de succès, il doit être planifié, coordonné et mis en œuvre de manière à inclure la participation des acteurs concernés (étatiques et non étatiques) et la gestion du changement.

La phase de consultation publique est importante, car elle apporte de la transparence et procure un aspect conversationnel au processus technico-social, en réduisant les spéculations, les craintes et les interprétations erronées de la part de la population. Toutes ces étapes sont réalisées par l'État.

#### 4.2 Colombie

La stratégie nationale pour l'économie circulaire a rendu obligatoire la réalisation des objectifs de recyclage définis dans les règlements à partir de 2021. Grâce à la réalisation des plans de cette stratégie, on estime qu'à la fin de 2021, 200 000 tonnes de déchets auront été recyclées, dont 65 000 tonnes de plastiques.

L'objectif pour 2030 vise à recycler au moins 30 % des déchets d'emballages, soit plus d'un million de tonnes. Il est donc recommandé de poursuivre la mise en œuvre de cette stratégie.

Le financement permanent devient indispensable à la mise en œuvre de bonnes pratiques et de politiques de durabilité environnementale dans le secteur extractif. Pour renforcer ce type de mesures, il est indispensable de réduire autant que possible le délai de mise à

disposition des ressources financières, afin que les institutions responsables puissent effectuer leur travail de manière constante et sûre tout au long de l'année.

L'analyse des informations doit inclure autant de variables que possible, afin de prendre des décisions fondées sur des preuves. Par exemple : réduction des émissions; variables économiques et financières; fiabilité énergétique; variables sociales.

### 4.3 Mexique

La coordination interinstitutionnelle garantit que les initiatives proposées et destinées à être mises en œuvre sont alignées sur les attributions et les compétences de chaque domaine participant. De plus, cette coordination enrichit les actions en cours, évite la duplication des efforts et tient compte des capacités associées aux ressources financières et humaines des agences gouvernementales chargées de la mise en œuvre et du suivi de la politique environnementale.

L'État, par ses propres ressources ou par la coopération internationale, doit fournir un financement direct aux entreprises qui souhaitent adhérer volontairement à un programme d'autoréglementation (comme l'audit environnemental) et qui n'ont pas la solvabilité économique nécessaire pour financer les dépenses de modernisation de leur entreprise. Il est suggéré d'accorder des microcrédits aux petites et moyennes entreprises.

Dans le même ordre d'idées, il faudrait encourager l'autorégulation et la participation citoyenne dûment informée, ce qui permet d'intervenir dans le processus décisionnel associé aux questions environnementales.

L'analyse des risques permet de mieux évaluer les conditions de sécurité des barrages hydrauliques et de résidus. Ces travaux nécessitent une plus grande vigilance, il faut donc mettre en place une norme qui oblige la réalisation d'une analyse des risques dans les nouveaux travaux et dans ceux qui présentent des anomalies.

Dans le cas spécifique de la norme NOM-141-SEMARNAT-2003 (barrages de résidus), et d'un point de vue technique, il est conseillé d'intégrer des réservoirs de résidus en pâte ou des dépôts de résidus secs.

### 4.4 Pérou

La participation des différents acteurs dans l'élaboration des politiques publiques est nécessaire pour qu'ils s'impliquent et s'engagent à les mettre en œuvre.

Le processus d'élaboration des politiques publiques se doit d'être multiniveau, multi acteurs et multisectoriel, en plus d'intégrer des approches transversales inclusives relativement au genre, à l'interculturalité et au caractère intergénérationnel. De cette manière, il faut garantir la représentation des domaines techniques et des planificateurs.

Il est recommandé de renforcer le travail coordonné afin d'élaborer des outils permettant la mise en œuvre d'une approche interculturelle dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Il faudrait préciser davantage les critères techniques et les procédures de mise en œuvre de la politique, y compris les détails du financement.

Analyse des politiques et des bonnes pratiques  
en matière de durabilité environnementale

Dans les pays de l'Alliance du Pacifique

## 5. Conclusions



Cette section énonce les conclusions tirées des politiques identifiées lors du forum environnemental et les politiques suggérées par les personnes qui ont participé au processus de systématisation. Ce rapport est un instrument qui résume les résultats et les conclusions, ainsi que les recommandations et les bonnes pratiques décrites par les participants. Par conséquent, ce document peut servir d'outil pour les utilisateurs et les lecteurs.

Chaque pays membre de l'Alliance du Pacifique (AP) possède des politiques environnementales qui les engagent à promouvoir, surveiller, réglementer, ordonner et minimiser les impacts environnementaux, ainsi qu'à promouvoir l'éducation environnementale, entre autres, afin de poursuivre leur développement économique et social, en gérant leurs ressources naturelles de manière plus durable.

Cet engagement s'accompagne de divers défis, y compris l'élaboration de politiques publiques (PP) intégrant la durabilité environnementale. Celles-ci relèvent des compétences des personnes responsables de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et des bonnes pratiques environnementales dans tous les secteurs de l'État. En ce sens, tous les pays de l'Alliance ont encouragé le renforcement de la législation et des politiques environnementales dans une perspective étatique.

La systématisation participative a permis aux participants de reconnaître l'importance des communications au sein de leurs ministères et entités gouvernementales pour la mise en œuvre, l'identification d'actions concrètes qui seront finalement exécutées par ces fonctionnaires, forts de leur savoir-faire en politique publique. Et enfin la perspective des utilisateurs/bénéficiaires par rapport à ces politiques leur confère une valeur ajoutée.

On reconnaît l'importance des politiques publiques en durabilité environnementale et de leurs évaluations constantes, en accord avec les personnes qui ont participé au processus. De plus, ils concluent que chaque étape du cycle de vie de la politique doit être participative et inclusive, entre le gouvernement/l'État, la société en général et le monde universitaire, car tous sont impliqués dans le respect, l'exploitation et la protection de l'environnement.

En outre, ils soulignent que le développement d'espaces de travail multidisciplinaires et internationaux permet de formuler des recommandations et des suggestions pour renforcer le dialogue, permettant la formulation et la mise en œuvre de politiques environnementales visant à réduire au minimum les problèmes environnementaux, à contribuer au respect des accords internationaux et à rechercher le développement économique et social, en mettant l'accent sur l'utilisation durable des ressources naturelles pour viser le développement durable dans chaque pays de l'AP.

L'étape qui a suivi l'achèvement du travail contenu dans ce rapport a été de développer des ateliers en présentiel sur « La conception et la mise en œuvre des politiques du point de vue de la durabilité environnementale ». Ceux-ci ont eu lieu en septembre, octobre, novembre et décembre 2022, et s'adressaient aux fonctionnaires de différents ministères/secrétariats (environnement, mines, éducation, affaires étrangères, entre autres) des quatre pays de l'Alliance du Pacifique afin de contribuer au renforcement des compétences ministérielles de manière à inclure la durabilité environnementale comme élément fondamental dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Analyse des politiques et des bonnes pratiques  
en matière de durabilité environnementale

Dans les pays de l'Alliance du Pacifique

## 6. Bibliographie



## **Alliance du Pacifique**

<https://alianzapacifico.net/>

## **Nations Unies**

Durabilité :

<https://www.un.org/es/impacto-acad%C3%A9mico/sostenibilidad>

Objectifs de développement durable :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

Rapport « Faire la paix avec la nature » <https://www.unep.org/fr/resources/making-peace-nature>

## **Conseils consultatifs du Chili**

<https://mma.gob.cl/participacion-ciudadana/consejo-consultivo-del-medio-ambiente/>

## **Remerciements**

Au nom de « Collèges et instituts Canada » et de toute l'équipe du Programme Éducation pour l'emploi de l'Alliance du Pacifique (ÉPE-AP), nous remercions toutes les personnes qui ont participé au processus de systématisation et qui ont fourni des renseignements détaillés pour la préparation de ce rapport pour leur appui. Nous leur en sommes très reconnaissants.



# PROGRAMME EPE DANS L'ALLIANCE DU PACIFIQUE

Développement durable et compétences pour l'emploi dans le  
secteur extractif de l'Alliance du Pacifique

